PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame LUMINEAU Maguy, Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2026

ordre du jour :

◊ Rapport de la Présidente de Grand Poitiers Communauté Urbaine 2025
◊ Renouvellement de la convention de l'Agence Postale Communale
◊ Révision du loyer commercial 12 place des Carriers
◊ Révision du loyer du logement 12bis place des Carriers

Informations et questions diverses

PRESENTS : Maguy LUMINEAU, Dominique BOISARD, Christelle ROBIN, Nicole LEBEAU, Stéphane RABANY, Pascal TEXIER, Lydie PLAT, Véronique BERTHOMIER, Denis LAURANTIN, Catherine GERCON, Loïc PÉRAULT, David RAYNAUD, Nadège COCHET, Jimmy JULIENO

ABSENTS : Stéphanie DOUAY-PREVOST (excusée)

A été nommée secrétaire : Dominique BOISARD
Nombre de conseillers en exercice : 15- Présents : 14 - Votants : 14

Les élus ayant approuvé le procès-verbal de la séance du 30 JUIN 2026,

la séance du conseil municipal est ouverte.

I/ LES DELIBERATIONS

Délibération n° 032/2026

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE 2025

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ainsi, la Présidente doit transmettre un Rapport du Président, incluant les éléments du Compte administratif (CA).

Mise en ligne le : 20/11/2026 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Lavoux
https://www.lavoux.fr/documents_administratifs/88367

Ce document retrace de manière synthétique l'activité de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) sur l'année antérieure. En outre, la Présidente doit rendre compte de l'activité de l'intercommunalité aux Maires des communes membres.

Quatre chapitres composent le Rapport de la Présidente 2025 :

– Le premier chapitre a une visée pédagogique et propose une présentation générale de la collectivité.

– Le second chapitre permet de contextualiser les réalisations de l'année.

– Le troisième chapitre présente les réalisations de l'année 2025, réparties par feuille de route en cohérence avec le document Stratégie du mandat de Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu).

– Le quatrième et dernier chapitre est dédié au compte administratif.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé d'approuver le présent rapport.

Le conseil municipal par 14 voix « pour », 0 voix « contre, 0 « abstention

– **Approuve** le présent rapport

Délibération n° 033/2026

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention de partenariat conclue avec La Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale arrive à échéance le 13 mai 2027.

Dans le cadre du nouveau contrat de Présence Postale Territoriale conclu entre La Poste, l'Etat et l'Association des Maires de France, les conventions de partenariat avec les communes sont désormais conclues pour une durée maximale de trois ans.

La Poste a sollicité la commune afin d'anticiper le renouvellement de cette convention pour assurer la continuité du service postal sur la commune.

-Considérant l'importance du maintien d'un service postal de proximité pour les habitants de la commune ;
-Considérant la volonté de la commune de poursuivre ce partenariat avec La Poste ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »

-Approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec La Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale
-Fixe la durée de la convention à trois ans à compter du 14 mai 2027
-Précise que l'agence Postale Communale sera ouverte au public 15 heures par semaine
-Autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 034/2026

REVISION DU LOYER COMMERCIAL 12 PLACE DES CARRIERS

En application des dispositions du bail commercial conclu entre la commune et la société KFK, le loyer du multi services sis au 12 place des Carriers est révisable tous les trois ans conformément aux dispositions des articles L 145-34 et suivants du Code de commerce, et R 145-20 du même Code.
Le loyer est indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.
La commune est donc tenue d'appliquer la révision légale.
-Considérant l'intérêt pour la commune de conserver ses commerces ;

Mise en ligne le : 20/11/2026 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Lavoux
https://www.lavoux.fr/documents_administratifs/88367

-Constatant l'augmentation de l'indice de référence publié par l'INSEE et par voie de conséquence la répercussion en défaveur de la commerçante sur le montant du loyer ;

Madame le Maire propose au conseil de renoncer à appliquer la révision du loyer en la formalisant dans un avenant au bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix « pour », 0 voix « contre, 0 « abstention »,

-Accepte la proposition de Madame le Maire
-Dit que cette renonciation s'applique pour trois ans à compter du 1er septembre 2026.
-Dit que le loyer sera à nouveau révisable selon les termes du bail initial à compter du 1er septembre 2029.
-Autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail.

Délibération n° 035/2026

REVISION DU LOYER DU LOGEMENT 12BIS PLACE DES CARRIERS

Lors de la précédente révision, le conseil municipal, dans sa séance du 19 septembre 2023, a décidé d'augmenter le loyer du logement sis au 12bis place des Carriers de 5%. Le loyer mensuel révisable tous les trois ans a ainsi été fixé à 315 € à compter du 1er octobre 2023.

Compte tenu des travaux réalisés dans ce logement au cours des trois dernières années, elle propose au conseil d'augmenter le loyer de 5% à compter du 1er octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »

-Accepte la proposition de Madame le Maire
-Fixe le montant du loyer mensuel à **330,75 €** à compter du **1er octobre 2026.**

II/ INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part des informations suivantes :

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

En vertu de la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 20 mars 2026, il est présenté au conseil municipal les décisions sur les Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune, sur délégation de Grand Poitiers Communauté Urbaine, a renoncé à l'exercice de son droit de préemption urbain.

Dates de réception	Ventes	Références cadastrales	Adresses
21/01/2026	Parcelles de terre	B330 357 807	Grand Champs/Grandes Rayes
24/02/2026	Habitation	B859 1317	1 rue des Brangeries
09/03/2026	Habitation	C 1080 1081 1083	Rue de Bonnes
23/03/2026	Bois taillis	C1182	Vallée de Taupinet
23/03/2026	Bois taillis	C1181	Vallée de Taupinet

Mise en ligne le : 20/11/2026 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Lavoux
https://www.lavoux.fr/documents_administratifs/88367

12/06/2026	Parcelles de terre	D626 627 681 691 693 698 706 707 708	5 allée des Loges
30/06/2026	Parcelle de terre	B1300	Les Brangeries
01/07/2026	Habitation	B367	11 rue de Bonnes
02/07/2026	Habitation	D703	6bis allée des Loges
30/07/2026	Habitation	A894	50 rue de Bignoux
03/09/2026	Habitation	A617	10 rue de Bignoux

Chantiers loisirs : Dans le cadre des chantiers-loisirs organisés par l'Espaç'Ados géré par la Ligue de l'Enseignement, Lavoux a accueilli un groupe de jeunes durant une semaine au mois d'août.
Cette année le chantier a permis de repeindre les tables de pique-nique et leurs bancs ainsi que le nettoyage de la table de ping-pong sur le Prieuré.
Denis Laurantin, Nadège Cochet, Dominique Boisard sont vivement remerciés pour leur implication tout au long de la semaine.

Saisonniers : 2 saisonniers ont été recrutés durant une semaine au mois de juillet. Encadrés par l'agent technique, ils ont repeint le local des sanitaires ainsi que la cloison du préau de l'école.

Vestiaires du foot : Les plus vifs remerciements sont adressés à Christelle Robin pour avoir pris l'initiative de nettoyer et repeindre les vestiaires du foot avec sa fille.
Cette dernière informe qu'un bilan sera dressé dans quelques mois sur l'entretien des locaux compte tenu que ce local est partagé par deux clubs.

Conférence intergénérationnelle : Dans le cadre de la bibliothèque, Nadège Cochet a proposé l'organisation d'une conférence intergénérationnelle qui s'est déroulée jeudi 10 septembre. Cette conférence très intéressante a permis la présence de nombreuses personnes. Madame Cochet en est remerciée.

Points sur les travaux :
-L'installation des nouveaux poteaux incendie est en cours.
-Les travaux de création d'un ossuaire et de démontage de monuments dans le cimetière du bourg sont programmés au cours des mois d'octobre et novembre prochains.
-Les travaux de voirie de la route du Petit Montlouis et du chemin vallée de Taupinet débuteront le 21 septembre.
David Raynaud, en charge de la voirie, sollicite les élus pour lui signaler toutes dégradations qu'ils constateraient sur les voies. Cela permettra de demander le chiffrage de remise en état des voies et de programmer les travaux avec Grand Poitiers en fonction de l'importance des dégradations. Il informe également que la rétrocession de la voirie du lotissement « les Brangeries » est en cours. La finalité est prévue en mars 2027.

Equipements en ventilateurs à l'école :
Pour faire face aux épisodes caniculaires, EDF a mis en place un dispositif « été 2026 » par un soutien financier en dotation de matériel dans la limite de 10 équipements par établissement accueillant des enfants (écoles, crèches…). Le financement par équipement est fixé à 400 € maximum, soit un remboursement maximal de 4000 €.
Un devis a été signé pour l'installation de 9 ventilateurs de plafonds à l'école. Ils seront installés avant la fin de ce mois compte tenu de cette condition pour percevoir l'aide financière par EDF.

Mise en ligne le : 20/11/2026 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Lavoux
https://www.lavoux.fr/documents_administratifs/88367

Recensement de la population : Il se déroulera entre le 21 janvier et le 20 février 2027.
Christelle ROBIN sera la coordonnatrice.
La commune doit recruter 2 agents recenseurs. Une seule personne à ce jour s'est positionnée pour cette mission.

Commisions communales du « CCAS » et de la « communication » : Après concertation auprès des élus membres des commissions, la commission CCAS est fixée au 28 septembre à 18h et la commission « communication » au 06 octobre à 18h30.

« Nettoyons la Nature » : Comme chaque année la commune organise l'opération « Nettoyons la Nature ». Elle se déroulera le samedi matin 26 septembre à partir de 9h.

Madame le Maire demande aux élus s'ils souhaitent aborder d'autres sujets.

-Dominique Boisard prend la parole pour adresser ses remerciements et félicitations à Christelle ROBIN, Présidente du Comité d'Animation, pour la bonne organisation de « la marche gourmande » qui s'est déroulée samedi 12 septembre.
De plus, dans le cadre du concert qui se déroulera samedi 19 septembre, il sollicite les élus pouvant se rendre disponibles pour le montage et le démontage de la scène. Il informe également que le boulanger de la commune installera à cette occasion un stand pour la vente de ses produits.

-Nicole Lebeau étant absente le 12 septembre lors de l'organisation du théâtre de rue par le TAP dans le cadre de « vagabondages » demande si le public était nombreux.
Madame le maire répond qu'il y avait environ 180 personnes. Le spectacle semble avoir plu à l'ensemble des spectateurs.

-Stéphane Rabany demande aux élus s'ils ont pu admirer le 27 août dernier le vol de centaines de cigognes dans le ciel de la commune. Le spectacle était magnifique !

La séance est levée à 21h30.

Mise en ligne le : 20/11/2026 11:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Lavoux
https://www.lavoux.fr/documents_administratifs/88367